

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Meltell 310 white / 311 white / 320 black / 330 grey / 332 anthracite



Version 1.5

Créé le: 07.07.2023

RUBRIQUE 1: IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: Meltell 310 white / 320 black / 330 grey / 332 anthracite

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

Emploi de la substance / de la préparation: Scellant pour joints

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur

SIGA Cover AG

Rütmattstr. 7

CH-6017 Ruswil

Tel. + 41 (0)41 499 69 69

www.siga.swiss

Service chargé des renseignements: technique@siga.swiss

1.4 Numéro d'appel d'urgence: + 41 (0)41 499 69 69 pendant les heures de bureau.

RUBRIQUE 2: IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 Le produit n'est pas classifié selon le règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) n 1272/2008: néant

Pictogrammes de danger: néant

Mention d'avertissement: néant

Mentions de danger: néant

Indications complémentaires

Pendant la mise en œuvre et le durcissement une bonne ventilation doit être assurée.

EUH208 Contient triméthoxyvinylsilane, N-(3-(triméthoxysilyl)propyl)éthylènediamine. Peut produire une réaction allergique.

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

EUH211 Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Durant la mise en œuvre et le durcissement du matériau, le réticulant est libéré sous forme de vapeur. Il faut par conséquent veiller à une bonne ventilation du local et mettre en place une aspiration au besoin.

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 3: COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Caractérisation chimique: Mélanges

Description: Colle à base d'hybrides polymères à terminaison silane.

Composants dangereux

CAS: 2768-02-7 EINECS: 220-449-8 Reg.nr.: 01-2119513215-52	Triméthoxyvinylsilane <i>Flam. Liq. H226; Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1B, H317</i>	<2.5%
---	--	-------

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: PREMIERS SECOURS*

4.1 Description des premiers secours

Après inhalation

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistante à l'alcool. Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie. Porter un appareil de protection respiratoire.

RUBRIQUE 6: MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13. Recueillir par moyen mécanique.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage: Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Indications concernant le stockage commun: Ne pas stocker avec les aliments.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Meltell 310 white / 311 white / 320 black / 330 grey / 332 anthracite

Version 1.5

Créé le: 07.07.2023

Autres indications sur les conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés. Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Classe de stockage:

10/12 (TRGS510) Liquides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: CONTROLES DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Utiliser une aspiration convenable.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail

CAS: 67-56-1	Méthanol	
	VME	Valeur momentanée: 333 mg/m ³ , 250 ppm Valeur à long terme: 266 mg/m ³ , 200 ppm Risqué de pénétration percutanée, (11)

Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Equipement de protection individuel

Mesures générales de protection et d'hygiène:

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Protection respiratoire Ce produit ne doit pas être utilisé dans les lieux insuffisamment ventilés, sauf avec un masque de protection équipé d'un filtre antigaz adapté (de type ABEK répondant à la norme EN 14387).

Protection des mains: Gants de protection.

Matériau des gants

Caoutchouc nitrile, épaisseur du matériau recommandée: 0.2mm, temps de pénétration du matériau des gants: délai de rupture du matériau constitutif des gant : >60min.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation. Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériaux, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

Protection des yeux: Lunettes de protecteurs.

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Meltell 310 white / 311 white / 320 black / 330 grey / 332 anthracite



Version 1.5

Créé le: 07.07.2023

RUBRIQUE 9: PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect

Forme:	Solide
Couleur:	En fonction de la description du produit
Odeur:	alcoolique
Seuil olfactif:	Non déterminé.
Valeur du pH:	Non déterminé.

Changement d'état

Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:	Non déterminé.
Point d'éclair:	Non applicable.
Température de décomposition:	Non déterminé
Température d'auto-inflammabilité:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif, mais la formation de mélanges vapeur/air explosifs est possible.

Limites d'explosion

Inférieure:	Néant.
Supérieure:	Néant.
Propriétés comburantes:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité:	1,48 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non applicable.
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Solubilité dans/miscibilité avec

L'eau:	Pas ou peu miscible.
Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.

9.2 **Autres informations:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 10: STABILITE ET REACTIVITE

10.1 **Réactivité:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

Décomposition thermique/conditions à éviter:
Pas de décomposition en cas d'usage conforme. Eviter une échauffement forte.

10.3 **Possibilité de réactions dangereuses:** Aucune réaction dangereuse connue.

10.4 **Conditions à éviter:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.5 **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.6 **Produits de décomposition dangereux:** Voir point 5.2.

RUBRIQUE 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Meltell 310 white / 311 white / 320 black / 330 grey / 332 anthracite



Version 1.5

Créé le: 07.07.2023

CAS: 2768-02-7	Triméthoxyvinylsilane		
	Oral	LD50	7,100 mg/kg (rat)
	Dermal	LD50	3,200 mg/kg (rab)
	Inhalative	LC50/4h	16.8 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

dermal: non sensibilisant

Source: rapp. du test OECD 406

Autres indications (sur la toxicologie expérimentale)

Le produit s'hydrolyse sous formation de méthanol (n° CAS 67-56-1). Le méthanol est toxique par inhalation, par ingestion et par contact avec la peau. Le méthanol provoque des affections des organes. Le méthanol est facilement inflammable. L'inhalation d'aérosols peut nuire à la santé

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Mutagenicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Autres indications écologiques

Indications générales: Catégorie de pollution des eaux 1 (Législation allemande) (Classification propre): peu polluant. Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

12.1 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

RUBRIQUE 13: CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales. Après le durcissement, les matières peuvent être éliminées comme ordures ménagères ou ordures industrielles. Les matières non utilisées (liquides, pâteuses) doivent être éliminées comme ordures dangereuses.

Emballages non nettoyés

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31



Meltell 310 white / 311 white / 320 black / 330 grey / 332 anthracite

Version 1.5

Créé le: 07.07.2023

Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération. Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU	
ADR, ADN, IMDG, LATA	néant
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	
ADR, ADN, IMDG, LATA	néant
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
ADR, ADN, IMDG, LATA	
Classe	néant
14.4 Groupe d'emballage	
ADR, IMDG, LATA	néant
14.5 Dangers pour l'environnement:	Non applicable
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II De la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable
Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
«Règlement type» de l'ONU: "	néant

RUBRIQUE 15: INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	
Directive 2012/18/UE	
· Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.	
Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l' · utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II	
Aucun des composants n'est compris.	
· RÈGLEMENT (UE) 2019/1148	
Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET · DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)	
Aucun des composants n'est compris.	
Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L' · OBJET D'UN SIGNALEMENT	
Aucun des composants n'est compris.	
<u>Prescriptions nationales</u>	
Classe de pollution des eaux: Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.	
<u>Indications pour le Statut d'Enregistrement International</u>	
Figure sur les inventaires suivants ou leur est conforme	
AICS – Australie énumérés	énumérés
EINECS - Europe énumérés	énumérés
DSL/NDSL - Canada énumérés	énumérés
IECSC - China ne figurent pas	ne figurent pas
ENCS - Japan ne figurent pas	ne figurent pas
NZIoC - New Zealand énumérés	énumérés
PICCS - Philippines ne figurent pas	ne figurent pas
ECL/KECI - Korea énumérés	énumérés
TSCA - USA énumérés	énumérés
NECI - Taiwan énumérés	énumérés
15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.	

Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Meltell 310 white / 311 white / 320 black / 330 grey / 332 anthracite



Version 1.5

Créé le: 07.07.2023

RUBRIQUE 16: AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel..

Service établissant la fiche technique: Département sécurité du produit

Phrases importantes :

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H332 Nocif par inhalation.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1B